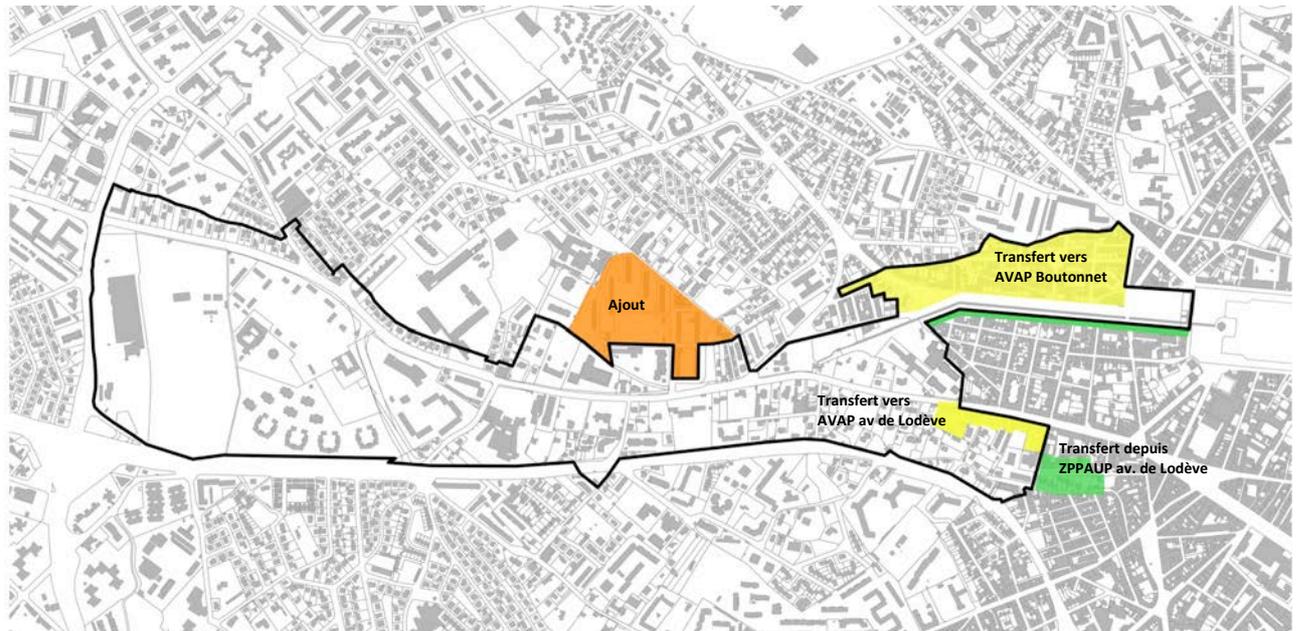


4. ORIENTATION GÉNÉRALES ET PRESCRIPTIONS

4.1. JUSTIFICATION DU ZONAGE

4.1.1. Modifications du périmètre



La ZPPAUP avenue de Lodève / Château de la Piscine englobe le château de la Piscine, son parc et ses dépendances, et protège les belles maisons et leurs jardins construits le long de l'avenue de Lodève. La dimension paysagère y est essentielle.

En limite nord, l'AVAP inclut la totalité de la cité Astruc.

Le périmètre est ajusté avec les limites de l'AVAP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles afin de donner plus d'homogénéité à chacune des AVAP et de donner une place adéquate à l'aqueduc. Les portions de tissu urbain relativement dense, avec le bâti à l'alignement des voies, qui faisaient partie de la ZPPAUP avenue de Lodève / Château de la Piscine sont intégrées dans l'AVAP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles. A l'inverse, les maisons avec jardins entre la rue Baqué et la rue Haguenot sont détachées de la ZPPAUP Gambetta / Clemenceau / Figuerolles pour être incluses dans l'AVAP avenue de Lodève / Château de la Piscine.